Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal d'Ydes
Vendredi 1er Avril 2022 à 20h00

Etaient présents : Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Jean-Pierre BARBET, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Céline BOSSARD, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h30), Christian MAURIO
Etaient excusés : René BERGEAUD, Guy VIGNAL
Pouvoirs : René BERGEAUD à Marc LASSAGNE, Guy VIGNAL à Patrice MAURIO

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal séance du 25 Février 2022**
3. **Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication**
   - ***Budget Général 2022***
     - ***Vote des taux d'imposition***
     - ***Vote des subventions aux associations***
     - ***Vote du Budget Général***
   - ***Vote du Budget Assainissement 2022***
   - ***Vote du Budget du Lotissement les Jaquilloux 2022***
   - ***Aménagement et Sécurisation Quartier du Belvédère***
   - ***Vente parcelle Rue du Docteur Mareille***
4. **Administration Générale / Ressources Humaines**
   - ***Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire***
5. **Informations des Adjoints**
6. **Informations et Questions diverses**
7. **Informations du Maire**

******

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Sophie TOURNADRE, Conseillère Municipale, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.
Votants : 18
Pour : 17 voix
Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)
Contre : 0 voix

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FEVRIER 2022 (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 25 Février 2022. **Celui-ci est adopté.**
Votants : 18
Pour : 17 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

3. FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION

➢ Budget Général 2022 (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

• *Fiscalité - Vote des taux d'imposition*

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2022 comme suit, après compensation de la taxe foncière bâti départementale :**

NATURE	TAUX 2021
Taxe Foncière Bâti	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %

Votants : 18
Pour : 18 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

• *Vote des subventions aux associations*

Clotilde JUILLARD, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Patrice MAURIO et Céline BOSSARD faisant partie du bureau d'une des associations subventionnées par la Commune, ne prennent pas part au vote des subventions annuelles.
Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations pour 2022** et dont le montant total s'élève à 60 000 €.
Votants : 12
Pour : 10 voix
Abstention : 1 voix (Gisèle TERNAT)
Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

• *Vote du Budget Général 2022*

Après avis favorable de la Commission des Finances**, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :**
- le Budget Général (Section de Fonctionnement), qui s'équilibre à hauteur de 3 048 372.80 € (Dépenses/Recettes) ;
- le Budget Général (Section d'Investissement), qui s'équilibre à hauteur de 1 655 377.81 € (Dépenses/Recettes).

Votants : 18
Pour : 18 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

➢ Vote du Budget Assainissement 2022 (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :**

- le Budget Assainissement (Section d'Exploitation), qui s'équilibre à hauteur de 240 972.54 € (Dépenses/Recettes).
- le Budget Assainissement (Section d'Investissement), qui s'équilibre à hauteur de 1 541 981.63 € (Dépenses/Recettes).

Votants : 18
Pour : 18 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

➢ Vote du Budget du Lotissement les Jaquilloux 2022 (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Après avis favorable de la Commission des Finances, **le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :**

- le Budget Lotissement les Jaquiloux (Section de Fonctionnement), qui s'équilibre à hauteur de 416 898.20 € (Dépenses/Recettes).
- le Budget Lotissement les Jaquilloux (Section d'Investissement), qui s'équilibre à hauteur de 345 277.48 € (Dépenses/Recettes).

Votants : 18
Pour : 18 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 0 voix

Arrivée de Mme Pauline BRETHOMÉ.

➢ Aménagement et Sécurisation Quartier du Belvédère (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

A) Contrat de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec le Cabinet SAUNAL-CROS, maître d'œuvre de l'opération, pour des frais d'honoraires s'élevant à 15 440 € H.T.

Votants : 19
Pour : 18 voix
Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)
Contre : 0 voix

B) Gestion des travaux chez les particuliers

Les tabourets de raccordement seront déposés en limite de propriété, à charge pour les propriétaires de s'y raccorder.
Un courrier va être adressé à ces derniers afin de leur proposer un accompagnement dans la gestion de ces travaux, et la possibilité de leur faire bénéficier des tarifs des entreprises et de la maîtrise d'œuvre.

➢ Vente parcelle Rue du Docteur Mareille (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle ZA 196 (897 m²) sise Rue du Docteur Mareille, à M. Jean-François VAYSSIER, au prix de 5 €/m², soit un montant total de 4 485 €. L'acquéreur aura à sa charge les frais de notaire et de géomètre.

Votants : 19
Pour : 18 voix
Abstention : 0 voix
Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES

➢ Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibération du Conseil Municipal n°28-2020 en date du 24 Mai 2020 :

DATE	NUMERO	OBJET
14.03.2022	010-2022	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Didier JAMMES au profit de la SCI MAJA Auvergne représentée par M. Guillaume MARMIER – 3 Rue Jean Racine ***(vente d'un bien avec terrain)***
14.03.2022	011-2022	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Isabelle PEYTHIEU au profit de Mme Gisèle DELMOURE – 21 Avenue Roger Besse ***(vente d'un bien avec terrain)***
16.03.2022	012-2022	Vente d'un terrain à bâtir – Lotissement les Jaquilloux – Lot n°11 à M. et Mme Marc MONCEL
17.03.2022	013-2022	Demande subvention Fonds Cantal Solidaire 2022/2024 – Aménagement et sécurisation du Quartier du Belvédère
18.03.2022	014-2022	Demande subvention Fonds Cantal Solidaire 2022/2024 – Aménagement des voies communales de Fleurac – Programmation 2023
29.03.2022	015-2022	Demande subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes – 30 ans de la Médiathèque
30.03.2022	016-2022	Demande subvention Fonds Cantal Solidaire 2022/2024 – Aménagement des voies communales de Montoussou et de Lagarde – Programmation 2024

5. INFORMATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

- **M. Marc LASSAGNE :** Mise à disposition d'un logement communal à l'ancienne école de Largnac pour 3 ukrainiennes (famille de Mme PALLUT). Remerciements du Maire pour le travail effectué par René BERGEAUD, Guy VIGNAL et Marc LASSAGNE, mais également, pour la participation du Secours Populaire de Bort-les-Orgues, de Mauriac, la Ressourcerie à Antignac, le Secours Catholique d'Ydes et la Protection Civile du Cantal – antenne d'Ydes.

- **Mme Isabelle LAURADOUX :** Inauguration du « Printemps des Arts » samedi 02 avril 2022, à 14h00, au Centre Socio-Culturel d'Ydes. Cette année, plus de vitrines exposent les différentes œuvres d'artistes. Un programme est disponible en Médiathèque et à la Mairie. Manifestation organisée par l'Atelier « La Matière Grise », les associations « Savoir et Faire » et « Aux Couleurs du temps », avec le soutien financier de la Commune d'Ydes (5 000 €) et du Conseil Départemental du Cantal.
- **M. Bernard BOUVELOT :**
  - ✓ 16 avril 2022 : Rassemblement technique départemental des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Cantal au Stade (4 sections) ;
  - ✓ 18 avril 2022 : Match de football 1/8ème finale de la Coupe du Cantal (Arpajon-sur-Cère / Ydes) ;
  - ✓ 23 avril 2022 : Concours secteur de pétanque tête à tête. Le lendemain, finale départementale à Ydes de tous les secteurs du Cantal ;
  - ✓ 30 avril 2022 : Arrivée du Tour Cantal Cadets sur l'Allée des Templiers (départ de Riom-es-Montagnes) ;
  - ✓ 4, 5 et 6 juin 2022 : Fête patronale à Fanostre.

  Au Centre Socio-Culturel :
  - ✓ 07 mai 2022 : Représentation théâtrale de l'association « Le Bastringue » ;
  - ✓ 21 mai 2022 : Spectacle de fin d'année de l'Atelier Temps'Danse15 ;
  - ✓ 04 juin 2022 : Spectacle de fin d'année de Z'Danse ;
  - ✓ 25 juin 2022 : Fête des écoles.
- **Mme Céline BOSSARD :**
  - ✓ Carnaval du 1er mars 2022 réussi, avec la participation d'une soixantaine d'enfants. Défilé dans les rues d'Ydes avec passage devant la maison de retraite, puis Boum disco et confettis au Centre Socio-Culturel.
  - ✓ 12 mars 2022 : participation des jeunes élus du CMJ à Florinand pour la collecte de croquettes pour les chiens ukrainiens en partenariat avec le refuge animalier bortois.
  - ✓ Le CMJ renouvelle la « Chasse aux cailloux » le 16 avril prochain. A cet effet, il propose un atelier créatif pour peindre les cailloux lors du marché des artisans samedi 02 avril 2022. Les cailloux seront cachés tout au long du parcours du Printemps des Arts.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Questions diverses de M. Christian MAURIO :**

- Avez-vous contacté les habitants de Montoussou pour une réunion commune d'informations au sujet des biens sectionnaires ? Si oui, qu'en est-il ressorti ? Une invitation a été transmise ce jour aux ayants-droits de Montoussou.
- Une demande de concitoyens de notre commune est de pouvoir avoir à disposition des containers pour y déposer les emballages cartons sans avoir à être obligés de se rendre à la déchetterie. Ferez-vous le nécessaire auprès de la Communauté de Communes ? Problème soulevé en Conseil Communautaire et, plus particulièrement, lors de la Commission « Environnement », car il est constaté un nombre important d'emballages cartons détenus par les particuliers.
- Pourriez-vous nous dire si un projet de la part de la Communauté de Communes est en cours sur la problématique du ramassage des ordures ménagères, très coûteuses à l'incinération. Y a-t-il un projet de mise en place des pesées des poubelles de chaque habitant ? Sinon, pourriez-vous en faire part lors de vos réunions communautaires ? Sujet en cours de discussion en Conseil Communautaire. La Communauté de Communes Sumène-Artense étudie des projets pour réduire les coûts de fonctionnement.
- Demande des dirigeants sportifs de pouvoir avoir un algéco à leur disposition pour l'accueil des équipes adverses. Sujet abordé durant la campagne électorale, mais difficulté à réaliser sur un terrain non constructible. Par ailleurs, compte tenu des contraintes budgétaires, ce dossier n'est pas une priorité.
- Comptez-vous faire un changement au niveau des représentants de la commission des sports suite au désengagement d'un élu ? Si oui, qui le remplace ? Il n'y a aucun désengagement d'un élu à ce jour. Tous les membres du Conseil Municipal s'investissent dans leur rôle d'élus. M. le Maire est toujours aussi content par le travail fourni en bonne harmonie par les adjoints, les conseillers délégués et municipaux. La vie privée ou sportive d'un élu ne regarde ni le Maire ni personne d'autre.
- Avez-vous été interpellé par des autorités concernant le fait de pollution de nos cours d'eau, et plus précisément la Sumène ? S'agissant de la pollution à l'hydrocarbure le 28 février 2022, la Commune d'Ydes a averti les autorités (service Unité de l'Eau de la DDT du Cantal). Après des recherches de la fuite, celle-ci provenait de la cuve de fuel de l'ancienne école devenue, depuis 2012, propriété de l'Office Notarial SUBERT-BESSON. Les services de la Communes ont immédiatement sollicité une entreprise spécialisée qui a procédé au pompage du fuel provenant de cette cuve. Celle-ci sera ensuite enlevée. L'Office Notarial SUBERT-BESSON s'est, quant à lui, rapproché de son assureur afin de prendre en charge les dommages et frais réparateurs. Enfin, M. le Maire a informé, par écrit, l'Agence Régionale de Santé, l'Office Français de la Biodiversité, la Fédération de Pêche du Cantal et le Service de l'Unité de l'Eau de la DDT du Cantal, des mesures qui ont été prises afin de résoudre cet incident environnemental.
- Pourquoi ne me tenez-vous pas au courant de la venue de certains représentants du département, alors que j'en suis un élu, et plus particulièrement de l'opposition ? S'agissant des récentes rencontres qui se sont tenues, à Ydes, à l'initiative du Président du Conseil Départemental, Bruno FAURE, le 07 mars 2022, et du Sénateur du Cantal, Stéphane SAUTAREL, le 24 mars 2022, ces derniers ont invité les Maires du Canton d'Ydes et leurs adjoints. M. le Maire rappelle que l'opposition ne donne pas plus de droit qu'un autre élu. Par ailleurs, il est rappelé que lorsque des manifestations (cérémonies, téléthon, inaugurations, vernissages, etc.) se tiennent en présence du Conseil Municipal, tous les élus, sans exception, sont invités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Alain DELAGE
Maire d'Ydes